



INITIATEUR AIDA France

Annexe au manuel de l'instructeur

(Version 1.1 – Novembre 2017)

Ce document définit les standards et directives spécifiques de l'initiateur AIDA France pour l'encadrement d'adultes en apnée. Il s'applique en plus des standards et directives généraux définis dans le Manuel de l'Instructeur AIDA international V2.1 de 2017.

1. Définition

- L'initiateur AIDA France (IAF) est une certification interne à AIDA France.
- L'IAF est formé soit par un AIDA instructor trainer, soit par un AIDA master instructor ou AIDA instructor figurant sur une liste de formateurs agréés par AIDA France.
Le formateur doit avoir un statut actif au niveau international.
- L'IAF peut assumer le rôle de directeur de bassin, il encadre l'apnée au sein d'une structure affiliée à AIDA France, que cette pratique soit de loisir ou d'entraînement, et peut aussi initier les débutants à l'apnée (baptêmes).

2. Standards généraux

2.1 Documents requis

L'initiateur AIDA France doit être en possession :

- D'un certificat médical d'aptitude délivré par tout médecin et daté de moins d'un an.
- D'une licence AIDA France en cours de validité valant également assurance RC.

2.2 Prérequis

- **Âge** : Avoir 18 ans révolus le premier jour de cours.
- **Niveau d'apnée** : Être à minima apnéiste AIDA ** pool
- **Secourisme** (qualification ou révision < 2 ans)
 - Soit avoir une qualification de secourisme à minima type PSC1 (premiers secours), et avoir été formé à l'utilisation d'un équipement d'oxygénothérapie.
 - Soit avoir la qualification d'apnéiste de sécurité AIDA France.

2.3 Prérogatives

- **Directeur de bassin**
Il assume le rôle de directeur de bassin dans les piscines d'une profondeur maximum de 6 m.
- **Encadrement et initiations**
 - Piscine (profondeur limitée à 6m) : il encadre et initie en autonomie.
 - Fosse et milieu naturel : il encadre et initie sous la supervision à minima d'un AIDA instructor, et dans une profondeur limitée à son niveau de certification AIDA international.

- **Ratios encadrant/encadrés**

- Piscine (profondeur limitée à 6m) : ratio de 1 pour 12 apnéistes non certifiés.
Il surveille dans ce milieu sans limite de nombre, tout groupe d'élèves ayant déjà une certification AIDA leur permettant d'évoluer en autonomie par binôme.
- Fosse et milieu naturel : ratio de 1 pour 8.

2.4 Matériel requis

Le matériel de sécurité requis est celui exigé par le Code du sport français, en particulier en ce qui concerne la présence d'un moyen d'alerte, d'une fiche d'évacuation, d'une pharmacie adaptée et d'un ensemble oxygénothérapie.

3. Structure du cours AIDA Initiateur

3.1 Objectif du cours

L'objectif du niveau d'IAF est de permettre à l'encadrant d'effectuer la surveillance et l'organisation des séances d'entraînement apnée dans les clubs ou structures en toute sécurité, ainsi que de permettre la découverte de l'apnée à des débutants (baptêmes).

3.2 Structure du cours

La structure du cours se compose de 3 modules + un stage en situation :

- Pédagogie pratique et théorique lié à la sécurité.
- Théorie sur l'organisation d'une séance apnée d'initiation.
- Théorie sur l'organisation d'une séance apnée d'entraînement.
- Stage en situation de 12 séances (sécurité, initiation, entraînement).

La durée du cours, hors stage en situation, est de 2 jours ou 4 demi-journées.

Les modules de cours et séances du stage en situation devront être validées sur le livret pédagogique de l'initiateur en formation.

3.3 Examen

- **Examen pratique**

- Epreuve de sauvetage en surface (DYN ou STA) / Epreuve éliminatoire.
- Epreuve de pédagogie pratique sur la mise en place d'une séance d'apnée / Note sur 20.

- **Examen théorique**

- Test écrit concernant la sécurité / Note sur 20.

3.4 Validation de l'examen

L'examen est validé soit par un AIDA instructor trainer, soit par un AIDA master instructor ou AIDA instructor figurant sur une liste de formateurs agréés par AIDA France.

La réussite à l'examen d'initiateur AIDA France est conditionnée à la validation de l'épreuve de sauvetage et à l'obtention d'une note minimale de 10/20 à chacune des 3 autres épreuves.

3.5 Certification de l'initiateur AIDA France

Les frais de certification pour un initiateur AIDA France s'élèvent à 30€.

Pour garder son statut actif, l'IAF doit :

- Être en possession d'une licence AIDA France en cours de validité
- Être à jour en matière de secourisme (révision au plus tous les 2 ans)